

# Projet de service

## Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

## TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 .....	7
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	7
I.    CONTEXTE .....	8
1.    RAPPEL DE LA REGLEMENTATION.....	8
2.    PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE .....	8
II.   CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT .....	9
1.    EQUIPEMENTS ET SERVICES .....	9
2.    POPULATION .....	10
3.    VIE ECONOMIQUE .....	10
4.    INDICATEURS DE PRECARITE .....	10
5.    TRAJETS DES ACTIFS .....	11
III.  PERSPECTIVES ET VALEURS DU PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	11
1.    UN TERRITOIRE INVESTI.....	11
2.    OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	11
3.    VERS LA CTG .....	12
IV.  PETITE ENFANCE, UNE COMPETENCE INTERCOMMUNALE.....	12
1.    PRESENTATION DES SERVICES PETITE ENFANCE.....	12
2.    LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE).....	13
3.    LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) .....	13
4.    LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP).....	13
5.    ANALYSE DES BESOINS PETITE ENFANCE.....	13
V.    LES PARTENARIATS.....	14
1.    PARTENAIRES FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS.....	14
a.    La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).....	14
b.    Le Département.....	14
c.    La Direction Départementale de La Protection des Personnes (DDPP) .....	15
2.    PARTENAIRES SOCIO-EDUCATIFS.....	15
a.    Le Centre médico-social et la PMI de Crest.....	15
b.    Le CAMESOP de Crest.....	15
c.    Les travailleurs sociaux de la Caf de Crest, de la Mission Locale ou des CCAS .	15
d.    Les acteurs de l'emploi .....	15
e.    Les médiathèques départementales de Crest et Aouste-Sur-Sye.....	15

f.	Les associations .....	15
3.	DES SERVICES ENGAGES DANS UN PROJET COMMUN.....	15
VI.	LA PLACE DES FAMILLES .....	16
1.	AVOIR UNE PLACE.....	16
2.	UNE PLACE PHYSIQUE ET RELATIONNELLE .....	16
3.	PARTICIPATION DES FAMILLES.....	17
a.	Dans la vie de tous les jours.....	17
b.	Pour accompagner des sorties.....	17
c.	Les conseils de crèche .....	17
PARTIE 2	.....	19
PROJET D'ACCUEIL ET PROJET EDUCATIF	.....	19
CHAPITRE I – SERVICE PROPOSE	.....	20
I.	DUREES ET RYHTMES D'ACCUEIL .....	20
1.	OUVERTURES.....	20
2.	FERMETURES .....	20
II.	LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL.....	20
1.	ACCUEIL REGULIER.....	20
2.	ACCUEIL OCCASIONNEL .....	21
3.	ACCUEIL D'URGENCE .....	21
III.	L'ACCUEIL DE TOUS.....	21
1.	DISPOSITIF HEURES RESERVEES.....	21
2.	ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE .....	21
CHAPITRE II – COMPETENCES MOBILISEES	.....	22
I.	ORGANISATION .....	22
1.	ORGANISATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE .....	22
2.	ORGANISATION DE LA PETITE CRECHE « LES TCHOUPINETS ».....	23
II.	COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES.....	23
1.	L'EQUIPE DES TCHOUPINETS .....	23
2.	AUTRES COMPETENCES MOBILISEES .....	24
3.	REUNIONS, FORMATIONS ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	25
a.	Réunions d'équipe.....	25
b.	Formation continue.....	25
c.	Analyse des pratiques (APP) :.....	25
CHAPITRE III – PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DES TCHOUPINETS ...	25	
I.	DES VALEURS COMMUNES .....	25

1.	PROJET EDUCATIF DU POLE SOCIAL, DEMARCHE.....	25
2.	LE PROJET .....	26
II.	LA VIE DES TCHOUPINETS : ACTIONS PEDAGOGIQUES.....	26
1.	LES GRANDES VALEURS DEFENDUES PAR LES ANIMATRICES .....	27
2.	UNE RENCONTRE DE QUALITE .....	27
a.	L'inscription .....	27
b.	La période de familiarisation .....	27
c.	La référence ouverte .....	28
d.	Une arrivée attendue.....	28
e.	Les séparations .....	28
f.	Le doudou et la tétine.....	28
3.	DU SOIN A L'AUTONOMIE.....	29
a.	L'alimentation.....	29
b.	Le sommeil .....	29
c.	Les soins corporels.....	30
d.	Le processus d'autonomisation de l'enfant.....	30
4.	S'EVEILLER AU QUOTIDIEN .....	31
a.	Le jeu libre.....	31
b.	Des activités proposées .....	31
c.	Les activités motrices .....	31
d.	Les activités extérieures.....	31
e.	Le temps de rassemblement.....	32
5.	LA PLACE DES PARENTS.....	32
a.	Un accueil pensé et soigné .....	32
b.	Une information qualitative .....	32
c.	Des rencontres attendues .....	33
d.	Une participation toujours la bienvenue.....	33
	ANNEXES.....	34
I.	EXTRAIT DES FICHES DE POSTE SERVICES PETITE ENFANCE.....	34
1.	DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS.....	34
a.	Missions.....	34
b.	Compétences.....	34
2.	DIRECTION ADJOINTE EN CRECHE .....	34
a.	Missions.....	34
b.	Compétences.....	34

3.	REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF, REFERENT HYGIENE ET SECURITE	35
a.	Missions :.....	35
b.	Compétences : .....	35
4.	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE AVEC CONTINUITE DE DIRECTION.....	35
a.	Missions :.....	35
b.	Compétences : .....	35
5.	ANIMATRICE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE.....	35
a.	Missions :.....	35
b.	Compétences : .....	36
6.	AGENT DE PROPLETE ET DE SERVICE .....	36
a.	Missions :.....	36
b.	Compétences générales :.....	36
II.	EXTRAITS DE LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (Document de 17 pages disponible entièrement au sein de la crèche).....	36
1.	DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE .....	36
2.	ACCUEILLIR LES FILLES, LES GARÇONS ET LEURS FAMILLES DE LA NAISSANCE A TROIS ANS.....	37

## INTRODUCTION

Le projet d'établissement ou de service vise à conduire les gestionnaires et les responsables des structures à formaliser les valeurs, options pédagogiques, places et fonctions qu'ils entendent assurer dans leur environnement social, ainsi que les moyens mis en œuvre pour le faire. Elaboré conjointement entre les différents acteurs du service (élus et professionnels), il doit notamment mettre en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant (cf. annexe). Son contenu est défini réglementairement.

Du fait d'une compétence intercommunale visant à optimiser et mutualiser les différents services de la petite enfance, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme (CCCPS) propose :

- Un projet social et de développement durable commun aux services petite enfance de la CCCPS. Il précise les modalités d'intégration des services dans leur environnement social et les partenariats extérieurs ainsi que la place des familles au sein des établissements. C'est la réponse de la collectivité aux problématiques rencontrées sur son territoire.
- Un projet d'accueil et pédagogique propre à chacune des structures d'accueil collectif de la CCCPS. Ce projet décrit les prestations proposées et les moyens mis en œuvre pour leur mise en application. Qu'il s'agisse de moyens matériels, humains (les compétences professionnelles mobilisées) ou techniques (les outils pédagogiques proposés)

Le projet d'établissement ou de service est donc un outil de référence pour une recherche constante de développement de la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Ce projet est l'un des éléments du dossier à transmettre au Président du Conseil Départemental (art R2324-18 code de la santé publique) pour toute demande d'avis, de création, de modification et d'évolution d'une structure. De ce fait, il est amené à évoluer au fur et à mesure des réflexions et doit s'appuyer sur une analyse des besoins du territoire, des attentes et du contexte local.

# PARTIE 1



## PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT

Le projet social réalisé par la CCCPS, s'inscrit de manière volontariste dans une politique petite enfance, enfance, jeunesse. Il importe de favoriser l'épanouissement des enfants de tout âge et le rôle des parents sur l'ensemble d'un territoire vaste et rural, en prenant en compte les partenariats locaux.

## I. CONTEXTE

### 1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Le code de la santé publique (art R 2324-17) définit les missions des établissements : « les établissements d'accueil veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

Le code de l'action sociale et des familles (art L-214-2 et 214-7) précise les missions sociales :

- « Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. »
- « Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, prévoient les modalités, selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui lui seront proposées. »
- Enfin : « L'accueil des enfants handicapés peut et doit être assuré, autant que possible au milieu des autres enfants. »

### 2. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

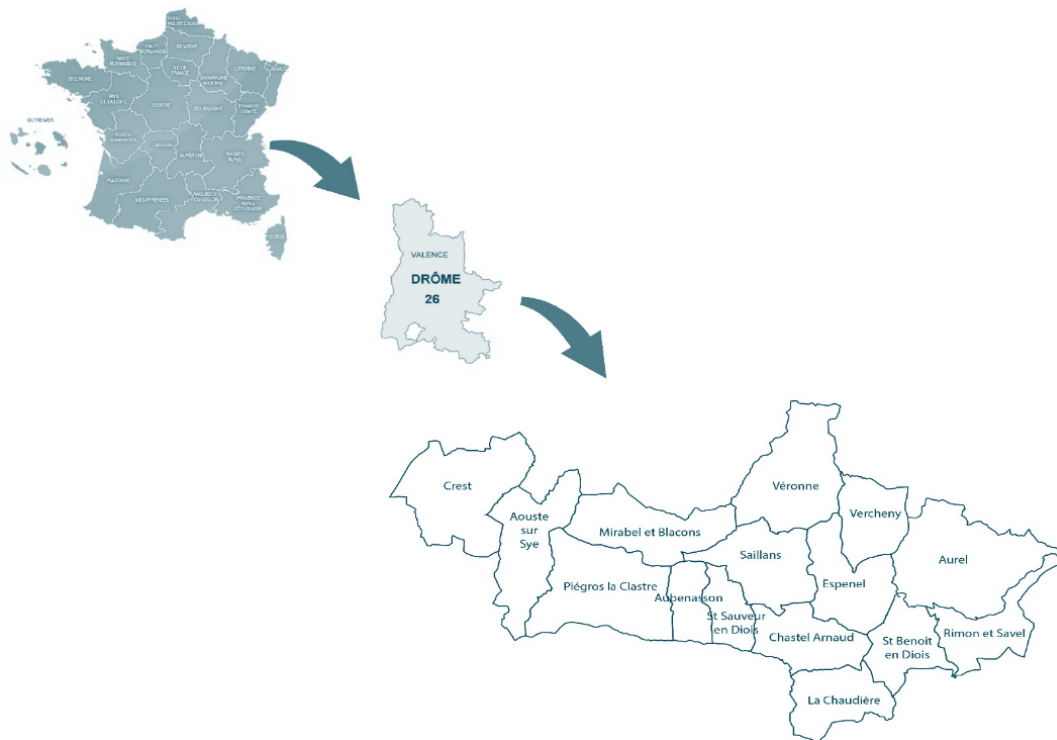
Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme a la compétence comprenant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur l'ensemble de son territoire.

Une commission Petite enfance, enfance jeunesse (PEEJ) s'est ainsi mise en place, composée d'élus communautaires ayant pour rôle de travailler et de définir les orientations politiques de la CCCPS en ce qui concerne notamment la petite enfance.

Située au cœur de la Drôme, la CCCPS est composée de 15 communes :

- Aouste-Sur-Sye
- Aubenasson
- Aurel
- Chastel-Arnaud
- Crest
- Espenel
- La Chaudière
- Mirabel et Blacons
- Piégros-La-Clastre
- Rimon et Savel
- Saillans
- Saint Benoit en Diois
- Saint Sauveur en Diois
- Vercheny
- Véronne





Soit environ 15 600 habitants (2018). La plupart de ces communes sont situées en zone rurale.

55,9% de la population de la CCCPS se trouve à Crest ; 16,7% à Aouste-Sur-Sye, 8% à Saillans et les 20% restant dispersés entre les autres communes.

L'ensemble des communes du territoire sont en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

## II. CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

### 1. EQUIPEMENTS ET SERVICES

La Commission PEEJ définit plusieurs axes d'actions et équipements comme :

- La petite enfance : Les Etablissement d'accueil collectif de jeunes enfants (EAJE), l'accueil individuel, le Relais Petite Enfance (RPE), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;
- La MJC, Centre Social dans ses actions spécifiques ;
- La politique jeunesse et les accueils jeunes ;
- Les accueils de loisirs sans hébergement.

D'autres équipements et services à destination de la population sont présents sur le territoire et gérés par la CCCPS : des services administratifs, les services d'environnement, des équipements sportifs, des services administratifs de proximité.

Sur le territoire de la communauté de communes, de nombreux autres services sont utiles aux familles, jeunes enfants et jeunes :

- Les écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées
- Le Centre Médico-Social avec un service de consultation PMI
- Les permanences de la CAF, de la MSA, de la CPAM ou du Trésor Public par exemple
- La Mission Locale
- Des maisons de service au public
- Un hôpital
- Des bâtiments culturels : cinéma, médiathèque...
- Les espaces de vie sociale
- Le service de Pôle emploi

## 2. POPULATION

La CCCPS a vu sa population augmenter de 1.1% entre 2012 et 2017 soit une augmentation supérieure à celle du département. Cette augmentation se poursuit car le Cœur de Drôme est une région attractive. En effet, les 2/3 de la croissance démographique s'expliquent par l'arrivée de populations exogènes.

Malgré ce fort dynamisme, la population est plutôt vieillissante en particulier sur certaines communes.

On observe sur le territoire un desserrement des ménages comme sur l'ensemble du territoire national ce qui traduit les mutations profondes de la société : allongement de la durée de vie, recul de l'âge de mise en couple ou augmentation du nombre de séparations. Ce phénomène fait entre autres, croître le besoin de logement plus vite que la population. Par ailleurs, cela conduit à une augmentation marquée des familles monoparentales. Leur nombre a augmenté de 38 % entre 2010 et 2015. Ces familles monoparentales sont généralement dans des situations plus précaires que les autres familles pour arriver parfois à des situations de pauvreté à prendre en considération.

## 3. VIE ECONOMIQUE

L'économie sur le territoire de la CCCPS est plutôt dynamique et portée essentiellement par un tissu de TPE (88% de l'emploi sur le territoire). Cette économie est concentrée sur deux pôles principaux Crest et Aouste-Sur-Sye. On trouve par ailleurs plusieurs petites industries dynamiques. Les principaux secteurs d'activité sont l'agriculture, le commerce-service, la construction, l'industrie et l'administration.

## 4. INDICATEURS DE PRECARITE

Les évolutions observées ces dernières années tendent à confirmer le caractère « modeste » de la population du territoire. 48 % de la population est allocataire. C'est moins que dans le département. Toutefois un plus grand nombre d'allocataires sont bénéficiaires de minima sociaux.

Avec un taux d'emploi et d'activité de 76.7%, un taux de chômage de 17.1% en 2020, un taux de pauvreté de 16%, le territoire est plus pauvre que la moyenne départementale.

De plus, la CCCPS se caractérise par une forte proportion d'allocataires isolés (46% à l'échelle intercommunale, 43% dans le département).

Enfin, la pauvreté frappe plus fortement les familles monoparentales qui sont 62% à vivre sous le seuil des bas revenus (contre 55% dans la Drôme).

Ces indicateurs de précarité sont plus accentués sur la commune de Crest.

## 5. TRAJETS DES ACTIFS

45% des actifs travaillent sur leur commune d'habitation. Les trajets pendulaires se font en direction de Valence et de la collectivité voisine, la CCVD.

Les déplacements domicile-travail sont donc réduits en termes de distance mais restent très nombreux.

En ce qui concerne le territoire de provenance des actifs travaillant sur le territoire, une majeure partie provient de la CCCPS elle-même (59,6%).

## III. PERSPECTIVES ET VALEURS DU PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### 1. UN TERRITOIRE INVESTI

Prenant en compte l'état et le diagnostic de ce territoire, les élus de la CCCPS ont exprimé, en amont du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), une vision, souhaitant faire de ce territoire un éco-territoire vivant, solidaire et inventif.

Impliquée depuis des décennies dans le développement durable, la CCCPS, consciente des enjeux d'un milieu rural qui se développe a investi divers projets et dispositifs :

- Le Projet Biovallée®
- Le dispositif LEADER ;
- Le dispositif TEPOS (territoire à énergie positive) ;
- Le dispositif TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) ;
- Le CRTE (contrat de relance et de transition écologique)
- Le projet Vélo et Territoires ;
- Le dispositif TIGA (territoire d'innovation de grande ambition).

Autant d'actions qui inscrivent la CCCPS dans une orientation générale : ***La transition, source de développement économique durable et inclusif pour le bien-être et le bien devenir d'un territoire rural.***

### 2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

La CCCPS porte une vision, voulant agir, avec l'appui de toutes les forces vives du territoire pour préserver et valoriser ses richesses naturelles, culturelles, économiques au bénéfice du bien-être et du bien-devenir en territoire rural. La transition écologique et sociale est le cadre de tous ses projets.

Une ambition politique s'exprime alors sur le plan des services aux populations :

**Développer et adapter des services de proximité pour répondre aux besoins de la population.**

Un engagement fort doit permettre à chacun, quel que soit son âge, son parcours, ses moyens, de bien vivre à la CCCPS, en ayant accès aux équipements et services dont il a besoin. Cet engagement vise à faire du cœur de Drôme un espace choisi, solidaire où chacun peut trouver sa place et construire son avenir.

En s'appuyant sur le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) de la Drôme, concrètement, pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, plusieurs objectifs se dégagent :

- Atteindre une offre d'accueil des enfants de qualité et qui réponde aux besoins spécifiques des familles (par exemple : horaires élargis, accueil du handicap et des personnes isolées ou en insertion...)
- Mettre l'enfance et la jeunesse au cœur du projet de la CCCPS en coopération avec les acteurs locaux.
- Prévenir et réduire l'isolement social, géographique, culturel.

### 3. VERS LA CTG

Aujourd'hui, la CAF de la Drôme souhaite renforcer la coordination et la transversalité des actions avec ses partenaires. Dans le but d'un investissement social renforcé en direction des familles, l'analyse conjointe des enjeux doit permettre un projet de territoire adapté aux besoins locaux des familles.

La CCCPS a décidé en 2022 de s'engager dans la démarche de la Convention Territoriale Globale pour une mise en œuvre en 2023.

Portée par une chargée de coopération au sein de la collectivité, la démarche partenariale prend tout son sens ici, puisqu'une attention particulière sera portée aux publics les plus fragiles et à leurs besoins spécifiques.

## IV. PETITE ENFANCE, UNE COMPETENCE INTERCOMMUNALE

### 1. PRESENTATION DES SERVICES PETITE ENFANCE

Le portrait social élaboré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme observe une politique petite enfance bien déployée sur l'ensemble du territoire. Les élus ont une attention particulière à l'équilibre entre l'accueil collectif et l'accueil individuel.

132 naissances ont été enregistrées sur la CCCPS en 2020. Pourtant, globalement le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans est en diminution depuis 2016, en particulier pour les enfants de moins de trois ans.

1 enfant sur 2 de moins de 3 ans vit avec des parents en emploi et un enfant sur 5 vit dans une famille à bas revenus.

Il est à noter qu'avec 301 places potentielles pour 430 enfants, le taux de couverture de la CCCPS est de 70 places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans (58.8 % en Drôme). L'offre d'accueil doit prendre en compte ces données pour s'adapter au mieux aux besoins des parents de jeunes enfants.

Coordonnés dans un service dédié, les services petite enfance de la collectivité sont en lien permanent. L'objectif est de favoriser l'émergence de valeurs communes, de mutualiser les ressources et d'essayer d'apporter une réponse cohérente et concertée aux besoins des familles.

Le service petite enfance comprend :

- Les accueils collectifs de jeunes enfants
- Le Relais Petite Enfance
- Le lieu d'Accueil Enfants Parents
- Un service mutualisé

## 2. LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE)

Ils sont au nombre de quatre et offrent 73 places d'accueil par jour aux jeunes enfants. Ils proposent aux familles un accueil régulier ou occasionnel en petits groupes.

Catégorie	Nom	Gestion	Année d'ouverture	Age de enfants	Nombre de places
Micro-crèche	Les Marrassous	CCCPS	2014	2.5 mois à 6 ans	10
Crèche	Le petit Bosquet	CCCPS	2007	2.5 mois à 6 ans	34
Petite crèche	Les Tchoupinets	CCCPS	2003	2.5 mois à 6 ans	17
Petite crèche	Les p'tits bouts	Association	2001	3 mois à 6 ans	12

Les trois structures en gestion intercommunales disposent d'un service mutualisé avec :

- Une référente santé et accueil inclusif, sécurité et hygiène.
- Une équipe de remplaçants

## 3. LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le Relais Petite Enfance La Passerelle des Pillous rayonne sur l'ensemble du territoire. Basé sur Crest, il propose des permanences à Saillans. Les temps collectifs destinés aux assistants maternels agréés sont en itinérance sur toute la vallée à Crest, Aouste-sur-Sye, Piégros-La-Clastre et Saillans.

Il permet aux 110 assistants maternels agréés et à tous les parents de jeunes enfants de trouver des informations et conseils. Depuis 2019, organisé en « guichet unique » le RPE assure une mission d'information globale sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants, organise les demandes de places en crèche et la commission d'attribution des places.

## 4. LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents Tiss'âges accueille les enfants de moins de quatre ans accompagnés de leurs parents. Il est anonyme, gratuit et ouvert à tous. Proposant environ 46 temps d'accueil par an, il permet aux parents de jeunes enfants de rompre leur isolement éventuel et de rencontrer d'autres familles dans un cadre chaleureux et serein, non jugeant.

## 5. ANALYSE DES BESOINS PETITE ENFANCE

En 2021, la CCCPS a souhaité préciser son regard en faisant réaliser une étude de besoin Petite enfance sur le territoire. Il était nécessaire de mettre en perspective les besoins ressentis, exprimés, les besoins réels et la pertinence des actions.

On peut retenir de cette étude :

- Une structure socio-économique des familles qui montre un besoin plutôt en accueil régulier à temps partiel ou accueil occasionnel en particulier sur la commune de Crest.
- La recherche par la CCCPS d'un équilibre sur le territoire entre accueil individuel et accueil collectif.
- Un nombre de demandes de places en crèche important reflétant l'envie et/ou le besoin d'accueil collectif de la part des familles
- Une solution d'accueil pour chaque demande exprimée bien qu'elle ne soit pas toujours satisfaisante pour les familles.
- La difficulté de trouver des solutions adéquates en cours d'année et hors commission d'attribution.
- Environ 40% de réponses positives pour l'accueil collectif en crèches.
- Une diminution du nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire et par conséquent de places en accueil individuel.

Avec un fonctionnement général souple, les structures d'accueil collectif s'efforcent de s'ouvrir à toutes les familles quelles que soient leur origine et leur situation sociale et professionnelle. L'établissement d'accueil de jeunes enfants ne peut être vu uniquement comme un mode de garde. C'est un lieu de vie qui doit permettre la mixité sociale, l'intégration, la socialisation et l'accompagnement à la fonction parentale.

En effet, accueil régulier ou occasionnel, temps plein ou temps partiel, les horaires et les contrats sont adaptés au plus près des besoins de chaque famille. Dans un contexte évolutif, chacun doit pouvoir trouver sa place quelle que soit la situation des parents.

Conscient de la baisse du nombre de places en accueil individuel, le Relais Petite Enfance accompagne les assistants maternels et répond aux interrogations des professionnels et parents. La promotion et la valorisation du métier d'assistant maternel agréé sont partie intégrante des missions du RPE en particulier depuis 2021.

## V. LES PARTENARIATS

### 1. PARTENAIRES FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS

#### a. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Elles sont des partenaires importants pour le fonctionnement des structures. La CAF établira avec la CCCPS gestionnaire une Convention Territoriale Globale (CTG) qui déterminera entre autres les actions sur le territoire pour la petite enfance et les modalités de leur application. Le versement de la Prestation de Service Unique soumis à convention valorise le fonctionnement souple des EAJE.

La CAF est aussi un partenaire technique pour l'élaboration de ces contrats et l'application de règles de fonctionnement directement en lien.

Une convention est signée avec la CAF, ainsi qu'avec la MSA.

La CAF accorde aussi des subventions d'investissement indispensables à la modernisation des équipements.

#### b. Le Département

À travers le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le président du Conseil Départemental donne un avis pour l'ouverture et le fonctionnement « en sécurité » des EAJE. Il veille à l'application des règles de sécurité, d'encadrement des enfants (taux d'encadrement,

diplômes des professionnels ...). Une visite annuelle des établissements a lieu, ainsi qu'à chaque évolution du service (agrandissement ...).

### *c. La Direction Départementale de La Protection des Personnes (DDPP)*

Veille et contrôle les conditions de réception et de conservation des repas des enfants.

## 2. PARTENAIRES SOCIO-EDUCATIFS

### *a. Le Centre médico-social et la PMI de Crest*

Services du Conseil Départemental, ils sont en relation étroite avec les crèches pour l'accueil de certaines familles ou le suivi de certains enfants. Une convention est établie pour réserver des heures d'accueil spécifiques. (Cf. projet d'accueil).

### *b. Le CAMESOP de Crest*

Il est l'interlocuteur principal des professionnels lors de l'accueil d'enfants en situation de handicap si l'enfant y est suivi. C'est un partenaire qui offre aussi des formations à destination des professionnels de la petite enfance et de l'enfance.

### *c. Les travailleurs sociaux de la Caf de Crest, de la Mission Locale ou des CCAS*

Ils connaissent la souplesse de fonctionnement des établissements et les actions menées pour l'accueil de familles en situation d'insertion.

### *d. Les acteurs de l'emploi*

Le service Accompagnement global de pôle emploi, ainsi que le service d'instruction du RSA à la mission locale sont des partenaires privilégiés et référents dans le cadre du dispositif de labellisation crèche « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) » (cf. projet d'accueil)

### *e. Les médiathèques départementales de Crest et Aouste-Sur-Sye*

Les médiathèques départementales sont des partenaires privilégiés de l'ensemble des services. Elles proposent des animations au sein des locaux de la médiathèque pour les enfants des EAJE ainsi que pour les assistants maternels. Les prêts de livres aux structures sont possibles et importants. Ils permettent aux services d'offrir diversité et qualité aux jeunes enfants.

### *f. Les associations*

Différentes associations sur le territoire sont en lien avec l'enfance, la parentalité, le jeu, la famille. Ces associations sont sollicitées pour des actions ponctuelles ou régulières. Elles font surtout partie intégrante d'un réseau de partenaires locaux et dynamiques facilement identifiables sur cette petite communauté de communes.

## 3. DES SERVICES ENGAGÉS DANS UN PROJET COMMUN

Le service petite enfance se retrouve autour de projets communs, réguliers ou ponctuels, internes ou associés :



- **La fête de Noël** réunit parents, enfants et professionnels des EAJE, du RPE, du LAEP et de l'ALSH.
- **La Fête des petits**, qui change de nom, de thème, de date et de lieu offre chaque année un évènement pour les plus jeunes et leurs familles. Créativité, mouvement, musique et instants parents-enfants, sont les maîtres mots de ce moment partagé issu des comités petite enfance. Les services petite enfance et les associations partenaires préparent et animent conjointement cet évènement.
- **La « Malle à jeux »** permet à l'ensemble des services petite enfance et enfance, de mutualiser jeux, livres, malles à thème (déguisements, musique...)
- **La journée pédagogique** rassemble une fois par an les professionnels des accueils collectifs de la CCCPS autour d'un thème de réflexion en lien avec leurs pratiques professionnelles.
- Ponctuellement, des **formations sur site** en commun peuvent être organisées (HACCP, bébé signes...)

Les services essaient aussi de participer à d'autres réseaux mis en place par les centres sociaux du territoire :

- Les crèches et le LAEP participent au réseau parentalité du territoire
- La coordinatrice se rend au réseau des partenaires sociaux et éducatifs
- Les réseaux plus ciblés, professionnels, destinés par exemple aux animatrices de RPE ou aux coordinatrices, sont aussi plébiscités et permettent de s'informer et d'échanger sur les pratiques.

Ce travail en réseau nourrit les échanges, favorise l'interconnaissance et impulse parfois la mise en œuvre de projets communs.

## VI. LA PLACE DES FAMILLES

### 1. AVOIR UNE PLACE

La famille qui entoure l'enfant est reconnue et considérée comme partenaire compétent et indispensable.

Par leurs observations, remarques, les familles peuvent participer à l'amélioration de la vie de la structure en exprimant leurs besoins spécifiques, leurs valeurs.

En reconnaissant une place aux familles, au sens propre comme au sens figuré, et en développant la coopération éducative, on favorise le développement d'une continuité et d'une cohérence dans l'éducation apportée à l'enfant et on limite au maximum la rupture entre vie familiale et vie à la crèche.

### 2. UNE PLACE PHYSIQUE ET RELATIONNELLE

Les halls d'entrée sont spacieux, pourvus de sièges pour permettre aux familles de s'arrêter, prendre le temps, discuter avec leur enfant, des professionnels et d'autres parents. Le bureau de la responsable est généralement ouvert pour permettre des échanges informels et/ou spontanés. Enfin, dès les premiers accueils, les parents sont invités à pénétrer dans les salles d'activité. Ils peuvent s'y arrêter le temps qu'ils veulent.



La reconnaissance physique de cette place met en exergue la place relationnelle qui est faite à chacun et la possibilité de dialogue offerte. Les conseils de crèches établis dans les structures en sont la continuité.

En mettant en place dès les premières rencontres les conditions de dialogue et d'échanges décrites dans le projet pédagogique, la structure tend à favoriser une confiance indispensable à la coopération éducative souhaitée.

### 3. PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation et l'implication des parents dans les crèches est souhaitée et incitée mais pas obligatoire. Les équipes considèrent que pour être ouvert à tous et au plus grand nombre il faut prendre en considération les rythmes de vie différents des familles ainsi que les souhaits de discrétion ou de réserve, d'éventuelle distance avec la vie de la crèche. Ainsi, chacun est libre de s'impliquer ou non, à son rythme et s'il en ressent le besoin ou l'envie.

Outre les réunions, différentes occasions s'offrent aux parents pour participer :

#### *a. Dans la vie de tous les jours*

En faisant profiter régulièrement ou exceptionnellement d'un talent particulier ou en partageant une envie : jouer d'un instrument de musique, chanter, danser, raconter des histoires, apporter un met particulier, un gâteau ou autre ;

En apportant des objets de récupération divers, de vieux vêtements ou autres.

#### *b. Pour accompagner des sorties*

À la médiathèque, au marché, à un spectacle ou en promenade....

#### *c. Les conseils de crèche*

Depuis l'automne 2021, la CCCPS a mis en place et en œuvre les conseils de crèche pour les trois EAJE qu'elle gère directement. Ces conseils de crèche mettent en relation parents, direction et élus dans le souci de rechercher l'écoute et la concertation. Ils sont composés :

- D'un nombre de représentant de parents proportionnel à la taille de la structure (4 parents au Petit Bosquet, 3 parents aux Tchoupinets, 2 parents aux Marrassous)
- De la coordinatrice petite enfance
- De deux élus : l'un représentant la CCCPS, l'autre, représentant la commune d'implantation de la structure et la CCCPS.

Si le conseil de crèche n'est pas un lieu de décision à proprement parlé, il a toutefois plusieurs ambitions :

- Associer les familles à la vie de la crèche
- Permettre un temps d'écoute des besoins et idées sur le fonctionnement des structures
- Favoriser l'expression et la participation des familles à la vie de la crèche
- Permettre à tous de se comprendre, expliquer les processus de décisions intercommunaux.

Amenés à évoluer au gré de l'expérience, il est aujourd'hui proposé que les parents représentants s'engagent sur la base du volontariat. Ils proposent un ordre du jour qui s'associe à celui de la collectivité si besoin le jour du conseil.

Il est prévu deux rencontres par an par établissement, à l'automne et au printemps.

## CONCLUSION

S'appuyant sur des données concrètes et des volontés politiques, le projet social et de développement durable évoluera au fur et à mesure des ressources, des besoins et des caractéristiques de la population du territoire.

Les enjeux et évolutions vont être pris en compte par les équipes techniques et éducatives pour garantir aux enfants et à leurs familles un accueil ouvert à tous et de qualité. Les projets d'accueil et éducatifs propres à chaque établissement d'accueil collectif des jeunes enfants en sont la proposition.

# PARTIE 2



## PROJET D'ACCUEIL ET PROJET EDUCATIF

*Petite crèche « Les Tchoupinets » à  
Aouste-sur-Sye*

*Septembre 2022*

## INTRODUCTION

Le projet d'accueil, propre à chaque établissement, présente les prestations d'accueil proposées et les compétences professionnelles mobilisées pour mener à bien ces accueils.

Le projet éducatif et pédagogique lui, précise les dispositions prises pour accueillir tous les enfants de façon qualitative et adaptée. Ce projet, mené conjointement par l'équipe de professionnelles accueillant les enfants et le service est donc propre à chaque établissement.

## CHAPITRE I – SERVICE PROPOSE

### I. DUREES ET RYHTMES D'ACCUEIL

#### 1. OUVERTURES

L'établissement est ouvert : du Lundi au Vendredi de 7h15 à 18h15 environ 47 semaines par an.

#### 2. FERMETURES

L'établissement est fermé :

- 3 semaines consécutives au mois d'août,
- 1 semaine au printemps,
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'an,
- Jours fériés et pont de l'ascension,
- 1 journée de fermeture par an pour le travail pédagogique des équipes.

### II. LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL

La petite crèche Les Tchoupinets propose un accueil collectif régulier, occasionnel et d'urgence aux jeunes enfants quelle que soit leur situation. Tout parent peut être accueilli sur rendez-vous avec la directrice ou auprès du Relais Petite Enfance (RPE). Après analyse des besoins de la famille, un accueil contractualisé ou non peut être proposé.

#### 1. ACCUEIL REGULIER

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles quelle que soit la durée de l'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine).

Aux Tchoupinets, 14 places par jour sont consacrées à l'accueil régulier. Cet accueil régulier peut couvrir une heure d'accueil chaque semaine ou la totalité de l'amplitude d'ouverture de la structure. La seule condition étant pour la famille, de faire une demande de pré-inscription

auprès du relais Petite Enfance. Selon la période, le temps demandé et l'occupation de la structure, cette demande fait l'objet d'un passage en commission d'attribution.

Tout parent dont l'enfant est accueilli en régulier peut faire la demande ponctuelle d'heures ou de jours supplémentaires aux besoins exprimés dans le contrat d'accueil. Si les effectifs le permettent, la demande sera accordée. Consciente des contraintes sociales et professionnelles des familles d'aujourd'hui, de leur probable isolement familial et des difficultés à faire appel à d'autres services, la crèche a un fonctionnement le plus souple possible pour s'adapter au mieux aux besoins des parents et de l'enfant.

## 2. ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. Cet accueil peut se faire quel que soit le nombre d'heures par jour. Aux Tchoupinets trois places par jours sont consacrées à l'accueil occasionnel.

## 3. ACCUEIL D'URGENCE

L'accueil est d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

# III. L'ACCUEIL DE TOUS

D'une manière générale et quand cela est possible, la petite crèche Les Tchoupinets cherche à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes isolées ainsi que de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

## 1. DISPOSITIF HEURES RESERVEES

Dans le cadre d'une convention entre le département et la CCCPS et dans l'objectif de soutien aux familles présentant des besoins spécifiques sur le plan de la santé et du développement, de l'éducation et de la relation, la petite crèche Les Tchoupinets réserve un volume d'heures pour certains enfants, en partenariat avec le Département de la Drôme.

1060 heures par an sont réservées sur l'ensemble des trois structures de la CCCPS pour ces enfants. Il n'y a pas de minimum ni maximum d'heures hebdomadaires dans ce dispositif. Toutefois un contrat tripartite est signé entre la famille, la petite crèche Les Tchoupinets et le service départemental de PMI. Le médecin de PMI, seul, détermine les familles pouvant bénéficier du dispositif.

La famille s'engage à amener son enfant à la crèche lors des temps réservés. La crèche s'engage à réserver du temps pour l'enfant et la famille. Un bilan semestriel est obligatoire à l'issue duquel le contrat peut être renouvelé pour une période de 6 mois.

## 2. ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE

La petite crèche peut accueillir des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique. L'enfant est bénéficiaire de l'AEEH ou en cours de détection du handicap.

Un partenariat soutenu existe avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMESOP) de Crest. La crèche fera le maximum pour accueillir tout enfant en situation de handicap ou de maladie chronique. Un projet d'accueil et des rencontres régulières sont organisés pour accueillir au mieux l'enfant. La référente santé, en collaboration avec la directrice de l'établissement, la famille, l'équipe pluridisciplinaire entourant l'enfant, évalue les moyens et conditions de mise en œuvre de cet accueil.

## CHAPITRE II – COMPETENCES MOBILISEES

### I. ORGANISATION

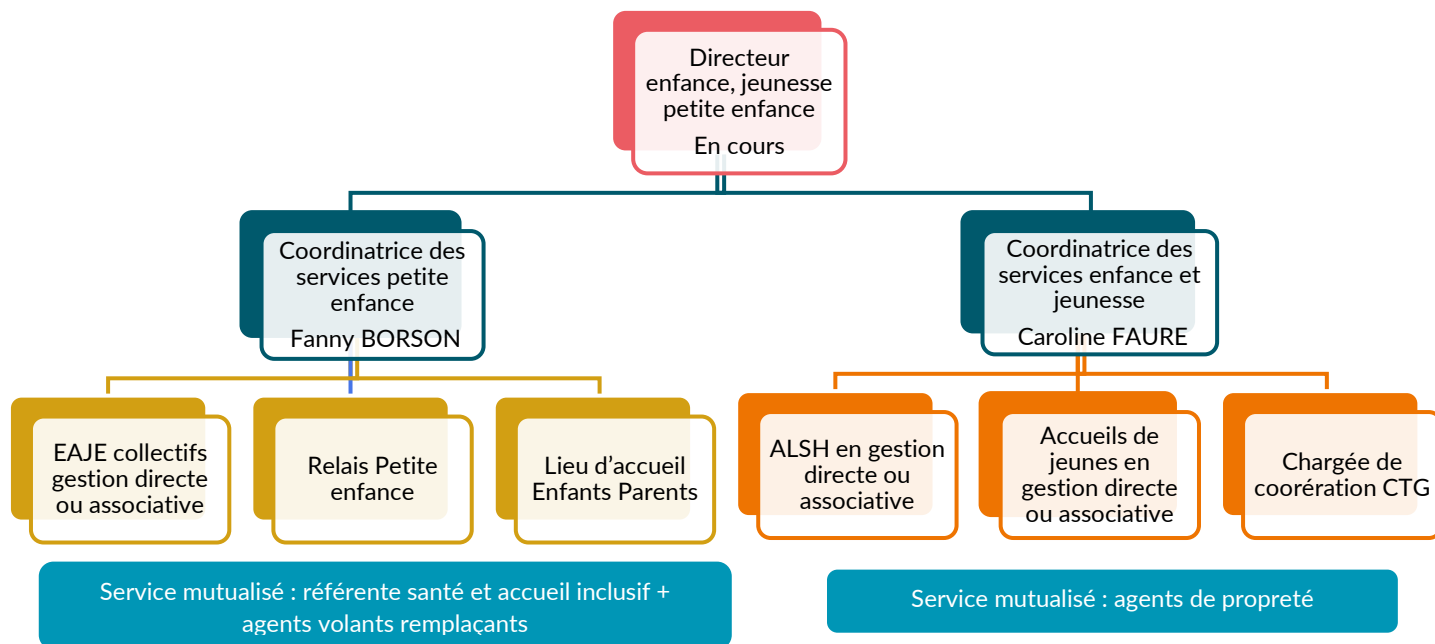
La petite crèche Les Tchoupinets est un service géré par la Communauté de Commune du Crestois et du Pays de Saillans dont le Président est Monsieur Denis BENOIT. Par conséquent, l'ensemble du service et des professionnels évoluent au sein du service Petite Enfance, enfance, jeunesse de la CCCPS.

#### 1. ORGANISATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

La directrice du service est Gaëlle Monteret. Elle encadre les coordinatrices des services petite enfance, enfance et jeunesse, Fanny Borson et Caroline Faure.

Les services petite enfance comprennent :

- Une petite crèche de 12 places en gestion associative
- Une micro-crèche de 10 places gérée par la CCCPS ;
- Une petite crèche de 17 places gérée par la CCCPS ;
- La crèche du Petit bosquet de 34 places gérée par la CCCPS ;
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents ;
- Un relais Petite Enfance
- Une référente Santé et accueil inclusif qui intervient sur l'ensemble des structures petite enfance de la CCCPS, ainsi qu'une équipe tournante de remplaçants



## 2. ORGANISATION DE LA PETITE CRECHE « LES TCHOUPINETS »

**Directrice des Tchoupinets: Myriam DRISSI**

**Directrice adjointe : Myriam HOUFEK**

Référente santé et accueil inclusif : Sarah BUFFAUD

2 auxiliaires de puériculture en continuité de direction

2 accompagnants éducatif petite enfance

2 agents de service et de propreté

## II. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

### 1. L'EQUIPE DES TCHOUPINETS

Le développement du service et son organisation impliquent de s'appuyer sur des compétences éducatives valorisées. Une équipe stabilisée, comprenant un nombre élevé de personnes diplômées de la petite enfance, d'une longue expérience de travail en commun, permet une belle cohérence éducative tout en favorisant un dynamisme indispensable.



Par ailleurs, le développement de projets mutualisés avec les autres services du pôle, permet une multiplication des actions et évènements en direction des jeunes enfants, des familles et des professionnels.

Huit agents travaillent régulièrement au Tchoupinets.

FONCTION (CF ANNEXE)	QUALIFICATION	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
Directrice	Educatrice de jeunes enfants	35h
Directrice adjointe et encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture	28h
Référente santé et accueil inclusif	Infirmière	4h
Continuité de direction et encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture	31.5h
Encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture	26h
Encadrement des enfants et organisation des repas	CAP petite enfance	35h
Encadrement des enfants et service des repas	CAP petite enfance	31.5h
Agent de service et de propreté mutualisé	Sans	15h

Il est important de prendre en compte que trois agents volants, diplômés de la petite enfance interviennent régulièrement sur les crèches de la collectivité. Ils assurent les remplacements de tous les professionnels, permettant à ces derniers de partir en congé, en formation ou autre sans conséquences sur le taux d'encadrement des enfants. Leur intervention « en renfort » permet aussi aux enfants et professionnels de faire des sorties ou d'envisager des évènements particuliers mobilisant plus de personnel.

## 2. AUTRES COMPETENCES MOBILISEES

Le médecin de crèche : Le Dr DUBOIS MOREL, médecin généraliste spécialisé en pédiatrie travaille en étroite collaboration avec l'infirmière, référente santé et accueil inclusif. Joignable chaque jour au téléphone pour guider l'équipe en cas de questionnement, ce médecin intervient sur site 6 heures dans l'année pour rencontrer les équipes et donner un avis sur les protocoles mis en œuvre.

Ponctuellement, l'équipe pourra faire appel à des personnes extérieures qui interviendront auprès des enfants et/ou formeront les professionnels.

Tout au long de l'année, Les Tchoupinets accueillent des élèves stagiaires issus de formations de tous niveaux (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> découverte, AVS, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, immersion professionnelle, éducateurs de jeunes enfants...). La structure tient ainsi à participer à l'insertion professionnelle de son territoire, à valoriser les compétences ainsi qu'à se positionner clairement comme site qualifiant. L'ensemble de l'équipe est impliqué dans cet objectif et participe à cette organisation.



### 3. REUNIONS, FORMATIONS ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

#### a. Réunions d'équipe

Toute l'équipe se réunit 2 heures par mois pour des réunions portant sur l'organisation, la réflexion pédagogique, les relations internes avec les familles ou les enfants, les projets de la structure ou de son environnement.

#### b. Formation continue

D'une manière générale, lorsque cela est possible, chaque membre de l'équipe quelle que soit ses fonctions, essaye de participer au minimum à une formation par an dans le cadre de la formation continue. De plus, une journée pédagogique destinée à l'approfondissement d'un sujet, réunit l'ensemble des personnels des crèches gérées par la CCCPS une fois par an.

#### c. Analyse des pratiques (APP) :

L'équipe de professionnels encadrant les enfants participe à 10 heures d'APP par an, animées par un intervenant spécialisé qualifié.

La directrice de l'établissement participe à 10 heures d'APP par an avec les autres directrices animées par un intervenant spécialisé qualifié.

## CHAPITRE III – PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DES TCHOUPINETS

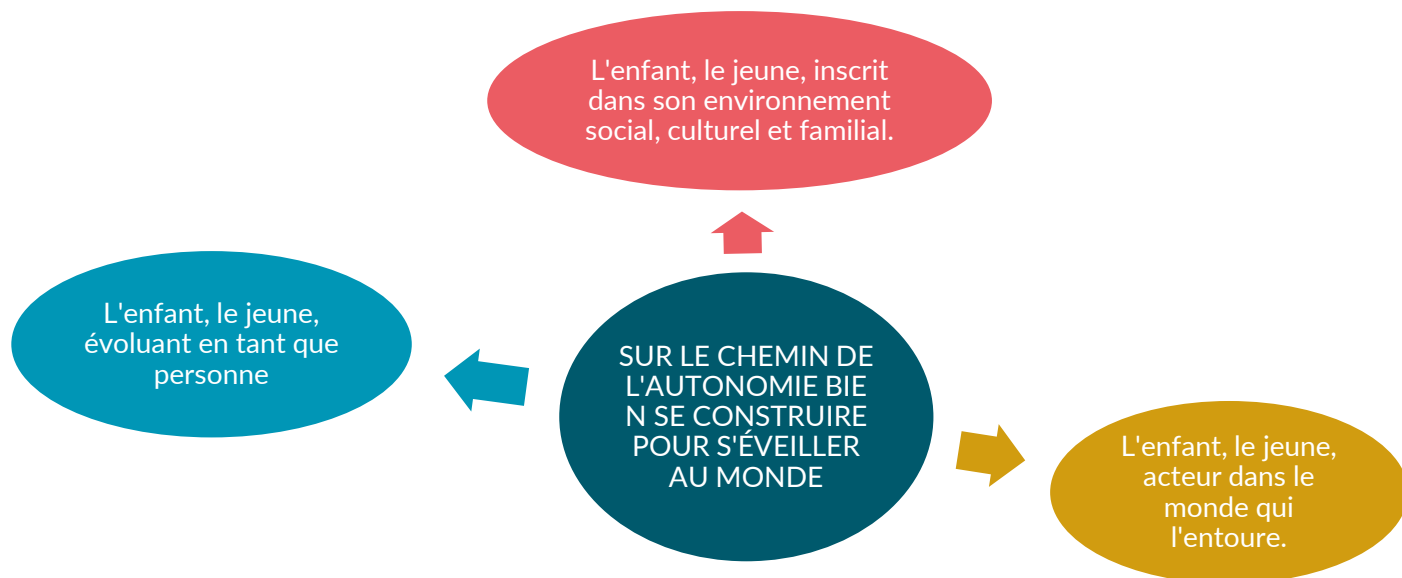
Les projets éducatifs et pédagogiques auxquels se réfère « Les Tchoupinets », vont permettre de déterminer de quelle manière ses enjeux et évolutions peuvent être pris en compte par les équipes éducatives, pour garantir un accueil de qualité aux enfants et à leurs parents.

### I. DES VALEURS COMMUNES

#### 1. PROJET EDUCATIF DU POLE SOCIAL, DEMARCHE

Le Conseil Communautaire a souhaité que les services EAJE, l'ALSH de Crest et le RPE s'appuient sur des valeurs communes pour mener leurs projets pédagogiques. Cette concertation engage les services pour le développement de l'enfant, du jeune et du territoire. Un projet éducatif commun au pôle social de la CCCPS traduit donc une volonté politique énoncée plus haut et met en avant les valeurs éducatives de la CCCPS.

## 2. LE PROJET



L'ENFANT, LE JEUNE, ÉVOLUANT EN TANT QUE PERSONNE	L'ENFANT, LE JEUNE, INSCRIT DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, CULTUREL ET FAMILIAL.	L'ENFANT, LE JEUNE, ACTEUR DANS LE MONDE QUI L'ENTOURE.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une image positive de lui même</li> <li>• Respecter la conscience de son propre corps</li> <li>• Respecter des besoins et rythmes de chacun</li> <li>• Pratiquer la bienveillance, développer l'estime de soi et la confiance réciproque</li> <li>• Pouvoir exprimer des émotions, des sentiments</li> <li>• Avoir la liberté de choisir et de dire</li> <li>• Encourager la spontanéité, la curiosité et l'originalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les compétences parentales</li> <li>• Développer la coopération éducative (parents/professionnels)</li> <li>• Renforcer les liens intergénérationnels</li> <li>• Favoriser les rencontres locales et partenariales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser l'enfant ou le jeune au respect de la nature et de l'environnement</li> <li>• Encourager l'initiative et la responsabilité</li> <li>• Respecter les différences</li> <li>• Apprendre à vivre avec d'autres, en société dans un cadre réglementé</li> </ul>

## II. LA VIE DES TCHOUPINETS : ACTIONS PEDAGOGIQUES

Le projet pédagogique est le document qui permet à l'équipe de se questionner sur ses pratiques, de réaliser un écrit de référence et de fédérer avec conviction et enthousiasme l'ensemble des professionnelles autour d'un projet commun. Ce document est le fruit d'un travail collectif. Il repose sur une expérience pluriprofessionnelle acquise sur le terrain, sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et sur les valeurs du pôle social de notre communauté de communes, la CCCPS

## 1. LES GRANDES VALEURS DEFENDUES PAR LES ANIMATRICES

Pour écrire ce document, les professionnels ont fait un travail sur les valeurs qui leur tiennent à cœur. Parmi elles, se retrouvent :

- **LE RESPECT** de l'enfant dans son individualité et dans son rythme de développement propre. L'équipe de professionnels définit le respect comme le fait de d'accepter et de considérer l'autre, dans la façon d'échanger avec lui, dans l'acceptation de sa différence et dans la prise en compte de son rythme de vie. C'est aussi pour l'équipe le fait d'accueillir inconditionnellement et sans jugement l'enfant et sa famille.
- **LA CONFIANCE** est fondamentale dans la relation qui se tisse entre la famille et les professionnels. Il s'agit aussi de proposer un environnement dans lequel l'enfant se sent à l'aise pour lui permettre de développer son estime personnelle, l'amener à gagner en autonomie et l'aider à s'épanouir.
- **LA BIENTRAITANCE** : les professionnels la pratiquent dans leurs actes quotidiens, en mettant tout en œuvre pour prendre en compte et respecter l'enfant et sa famille dans leur globalité, avec pour objectif de permettre un développement et une vie harmonieuse.
- **LA JOIE DE VIVRE** : l'enfant imite pour se sentir exister et construire son identité en relation avec ce qu'il vit avec son environnement. En ce sens, les adultes se doivent d'être exemplaires en offrant aux enfants et à leur famille un cadre de vie solaire, épanouissant et chaleureux.
- **LA SECURITE** : à la fois physique et psychique est primordiale. Il s'agit d'adapter l'espace en fonction des capacités des enfants, en prévenant les dangers, mais aussi en posant un cadre. Concernant la sécurité affective, il s'agit de mettre en place des rituels, et d'offrir une présence repère rassurante et attentive.

## 2. UNE RENCONTRE DE QUALITE

### a. L'inscription

Pour une demande de place en accueil régulier : si le dossier est sélectionné, la famille reçoit et courrier favorable et est invitée à prendre rendez-vous avec la responsable de la structure afin de convenir avec elle des dispositions de l'accueil de leur enfant. Pour une demande de place en accueil occasionnel, les familles sont invitées à contacter directement la directrice de l'établissement souhaité.

Chaque famille est reçue en premier lieu par la directrice afin d'échanger sur les règles de fonctionnement et sur le projet pédagogique de la structure. Ce rendez-vous est suivi d'une visite des locaux et d'une présentation de l'équipe.

### b. La période de familiarisation

Les premiers pas dans la collectivité sont une étape primordiale pour l'enfant et sa famille. Pour que l'entrée se fasse en douceur, les professionnels vont proposer un planning de familiarisation. Par tranche de 30 minutes, les séparations sont, jours après jours, un peu plus longues jusqu'à arriver à la durée de garde souhaitée par la famille. Cette organisation est nécessaire pour envisager un accueil sécurisé et pérenne. Néanmoins, les professionnels peuvent

modifier l'emploi du temps initial afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Le ou les premiers jours, les parents sont invités à rester quelques temps avec l'enfant dans la crèche. Ils peuvent ainsi observer leur enfant et l'accompagner dans la découverte de ce nouvel espace. Un enfant qui s'est bien acclimaté avec son nouvel environnement est plus serein de voir partir sa famille et découvre plus aisément son nouvel espace de vie, en toute sécurité affective.

### *c. La référence ouverte*

Lors des premiers rendez-vous, l'enfant et sa famille seront toujours accueillis par le même professionnel. Ce professionnel référent, accompagne l'enfant tout au long de son accueil et reste l'interlocuteur privilégié de la famille. Cette pratique permet aux enfants d'établir une relation stable et continue créant ainsi de nouveaux liens d'attachement.

Avec le temps, lorsque l'enfant a construit ses propres repères, les autres professionnels de la structure peuvent intervenir dans l'accueil et l'accompagnement de l'enfant tout au long de la journée.

### *d. Une arrivée attendue*

Matin comme le soir, l'accueil de la famille est toujours chargé d'émotion. Pour les professionnels de la crèche, accueil rime avec convivialité et individualisation. C'est pourquoi, l'équipe observe une attitude joyeuse, douce et conviviale, propice à l'épanouissement physique et psychique des enfants et à la création de liens avec les familles : l'aménagement est adapté, la posture des professionnels est étudiée, les enfants sont salués nominativement.

Chaque jour, une personne est dédiée à l'accueil des familles. Elle recueille auprès des parents des informations précieuses qui sont nécessaires pour mieux accompagner l'enfant pendant la journée. Une deuxième animatrice reste auprès des enfants. Elle observe, elle écoute et elle n'hésite pas à jouer avec les enfants et/ou à faire des câlins.

### *e. Les séparations*

Les séparations sont multiples dans la journée des enfants. Les professionnels sont conscients de la charge émotionnelle qu'accompagne ces moments et utilisent de nombreux outils pour aider l'enfant à reconnaître les émotions ressenties, les nommer et apprendre à les dépasser. Une observation protectrice, une écoute attentionnée, la douceur d'un câlin, la verbalisation et l'anticipation des phases de transition permettent à l'enfant de se sentir en sécurité en l'absence de ses parents.

La crèche possède un aquarium. La fascination pour le monde animal et pour le mouvement fascine les enfants de tout âge et les aide à dépasser la rupture. L'équipe propose aussi aux parents de participer au « mur des familles ». Dans ce projet, la famille fournit à la crèche des photos des personnes chères à l'enfant, qui sont ensuite affichées sur les murs de la pièce de vie. Enfin, la crèche met à disposition un fauteuil d'allaitement pour permettre aux mamans allaitantes des séparations ou des retrouvailles en douceur, tout en garantissant l'intimité.

### *f. Le doudou et la tétine*

Les doudous et les tétines sont les bienvenus ! Ils constituent un repère important pour le jeune enfant. Il est rassurant en l'absence des parents. Au travers de l'utilisation libre de cet objet de

transition, l'enfant apprend à se séparer en douceur de ses parents et à vivre sereinement les passages les plus délicats de son développement. Néanmoins, les adultes présents incitent les enfants à poser les doudous lors des activités ou des sorties dans le jardin. Ainsi les enfants sont plus confortables dans leur jeu et leurs mouvements.

Certains enfants n'ont pas de doudou. Si l'enfant vit difficilement les séparations avec ses parents ou a du mal à s'endormir par exemple, l'équipe peut préconiser à la famille de fournir un vêtement d'un parent pour que l'enfant s'apaise avec des odeurs familières.

### 3. DU SOIN A L'AUTONOMIE

Pour répondre au mieux aux trois principaux besoins physiologiques (se nourrir, dormir, être propre) et pour accompagner l'enfant dans son processus d'autonomisation, les Tchoupinets ont pour mot d'ordre de respecter l'identité et l'individualité de chaque enfant. Le corps de l'enfant n'appartient qu'à lui. Il est important de le lui signifier par des paroles et des actes.

#### a. L'alimentation

Le repas des enfants est associé à un temps de découverte et d'exploration. C'est l'occasion pour les enfants de développer leurs sens et notamment celui du goût. Le repas est également un temps important dans le processus de socialisation, c'est-à-dire de son intégration dans la société, dans sa capacité de se nourrir de façon indépendante. C'est pourquoi, les professionnels ont organisé ce moment de façon à ce que les enfants, dès le plus jeune âge, puissent être acteurs.

Le déjeuner est servi à 11H30. Le goûter est servi vers 16H00. Cependant, il est possible de nourrir un enfant plus tôt afin de respecter son rythme. En début de repas, les professionnels chantent en signant la chanson du « bon appétit ». Ce rituel très apprécié des enfants contribue à instaurer un espace convivial et sécurisant. Les aliments sont nommés. Les enfants sont incités à goûter mais n'en ont pas l'obligation. De même, les professionnels respectent l'état de satiété des enfants.

Les nourrissons sont nourris dans les bras d'une professionnelle. Les bébés qui ne peuvent pas encore s'asseoir tout seuls, sont installés dans les transats. Même s'ils ont encore besoin d'aide, les plus petits ont accès à leur assiette et peuvent manger avec leurs doigts s'ils en éprouvent le besoin, ou avec leur cuillère. Le repas des enfants de 18 mois et plus, est servi sur un plateau à compartiments en inox avec tous les mets à disposition, permettant à l'enfant de visualiser l'intégralité du repas et de manger ce qu'il souhaite dans l'ordre qu'il veut. Des petits pichets sont mis à disposition.

#### b. Le sommeil

Comme pour les repas, un repos de qualité est indispensable au développement harmonieux du jeune enfant. Pour ce faire, l'équipe questionne les familles lors de leur arrivée sur la qualité du dernier temps de repos de leur enfant. Notées précieusement, ces informations seront primordiales pour déceler les premiers signes de fatigue et accompagner l'enfant lors de son endormissement.

Avant de partir à la sieste, un temps calme est proposé pour assurer une transition en douceur. Les professionnels procèdent à des soins, changent la couche des enfants et les aident à se mettre en tenue pour faciliter un sommeil de qualité (body / pyjama selon la saison). Un adulte

reste dans la chambre jusqu'à l'endormissement complet de tous les enfants. La lumière est tamisée. Une veilleuse projetant des lumières au plafond peut être allumée si besoin.

L'équipe a émis le souhait de ne pas utiliser de babyphone pour limiter les ondes au sein de la crèche. Cependant, pour assurer une surveillance de qualité, les professionnels se relaient à tour de rôle pour surveiller les chambres pendant les temps de sieste. Les enfants couchés dans des lits bas, savent qu'à leur réveil, il leur suffit de se lever et de se poster devant la porte vitrée de la chambre. Les professionnels les accueillent en douceur par un câlin avant de leur proposer de se rhabiller.

Les professionnels notent l'heure d'endormissement et l'heure de réveil de l'enfant dans le cahier de transmissions afin de donner à la famille des informations qualitatives. Un enfant qui ne trouve pas le sommeil, aura la possibilité de se reposer pendant une heure dans son lit avant de retourner dans la salle de vie. Enfin, les professionnels ne réveillent pas les enfants, car ils considèrent que si l'enfant dort, cela répond à un besoin physiologique. Néanmoins, pour rester à l'écoute des besoins de la famille, il est possible de laisser ouverte la porte de la chambre à partir de 15H30 et d'ouvrir le rideau pour favoriser le réveil.

### **c. Les soins corporels**

Le corps de l'enfant est intime et n'appartient qu'à lui seul. S'il est bien entendu question d'hygiène, le change est également un moment d'échange particulier entre l'animatrice et l'enfant soigné.

Les professionnels sont soucieux de ne pas interrompre l'enfant dans son jeu pour intervenir. Une fois le jeu terminé, l'enfant est alors invité à réaliser un soin. Tous les gestes sont verbalisés et si besoin expliqués pour que l'enfant comprenne l'intervention de l'adulte et qu'il puisse s'il le souhaite l'accompagner. Ces gestes, ces mises en mot, ces attitudes respectueuses et prévenantes permettent à l'enfant d'intégrer peu à peu qu'il est bien propriétaire de son corps et contribuent ainsi l'apparition du sentiment d'être une personne respectable et respectée à part entière.

Pour le confort des enfants et éviter les irritations, les couches sont fréquemment changées, qu'il y ait ou non une selle. Les professionnels utilisent un gant, de l'eau tiède et du savon doux. L'enfant est libre de choisir comment il souhaite être changé, c'est pourquoi. Les professionnels procèdent également aux changes verticaux et aux changes autonomes. Ils proposent systématiquement les toilettes ou le pot aux plus grands. Une fois la propreté acquise, l'enfant peut aller aux toilettes seul, en toute intimité.

### **d. Le processus d'autonomisation de l'enfant**

Pour les professionnels, être autonome est un processus lent et en constante évolution. L'enfant a besoin d'être accompagné et de faire avec l'adulte avant de pouvoir faire seul. La sécurité affective et la confiance sont les bases du désir d'autonomie. L'attachement et la confiance qui naissent de sa relation avec l'adulte, permettent à l'enfant d'être serein dans son exploration du monde. Il sait qu'il est protégé et soutenu. Il se sent alors capable d'oser, de faire des essais, de se tromper, de recommencer, jusqu'à réussir. Les professionnels ont confiance en lui. Ils le laissent essayer, l'accompagnent dans ses difficultés, ses échecs et mêmes dans ses réussites. Les adultes observent les enfants et respectent leur rythme d'apprentissage. Ils sont conscients qu'une routine des pratiques professionnelles pourrait maintenir l'enfant dans un état de dépendance. Les professionnels encouragent les enfants à prendre des initiatives et leurs donnent régulièrement des responsabilités.

Enfin, l'équipe est soucieuse d'offrir une motricité libre au jeune enfant. Pour Emmi Pikler, il s'agit de ne pas mettre un enfant dans une position qu'il n'est pas capable d'atteindre seul ou dont il ne peut pas sortir seul. Chez les bébés, les professionnels recherchent le mouvement harmonieux et spontané en évitant des positions statiques qui entravent la liberté de mouvement. L'enfant a en lui toutes les compétences nécessaires pour se développer. Il n'a pas besoin des mains d'un adulte pour apprendre à s'asseoir ou à marcher. Il pourra le faire tout seul quand il sera sûr de ses compétences.

## 4. S'VEILLER AU QUOTIDIEN

« *L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue* » Jean Epstein.

A la petite crèche les Tchoupinets, tout le monde joue, adulte comme enfant.

### a. Le jeu libre

Les professionnels nomment « jeu libre » une activité lorsque l'enfant choisit lui-même son jeu, son environnement et avec qui il veut jouer. Le jeu libre donne à l'enfant le moyen d'être véritablement acteur dans son jeu. Cela favorise la confiance en soi. L'absence de règles lui offre une grande liberté. Il peut ainsi prendre l'initiative du jeu et décider de ce qu'il veut. Jouer avec les autres enfants, sans que des adultes participent au jeu, apprend à l'enfant à s'affirmer, à contrôler ses émotions et ses impulsions, à négocier avec les autres et à se faire des amis.

### b. Des activités proposées

Complémentaires avec le jeu libre, les professionnels proposent des temps d'activités à différents moments de la journée. En grand groupe ou en petits groupes ces propositions sont l'occasion de rassembler les enfants autour d'une expérimentation ou d'un jeu. Les professionnels proposent des activités différentes chaque jour : éveil musical, éveil artistique, éveil culturel, atelier de transvasement Montessori, ... Il n'y a aucune obligation de participer, aucun résultat n'est attendu. L'objectif premier est de prendre du plaisir, de découvrir et d'expérimenter. L'enfant trouve également une autre opportunité de jouer avec ses pairs.

### c. Les activités motrices

A la crèche, les professionnels accompagnent et encouragent les enfants dans le développement de leur motricité en proposant un espace de jeu, des jouets et des activités adaptés à l'âge des enfants et des besoins observés. Entre 2 mois et 14 mois, le jeune enfant découvre son environnement avec ses cinq sens. Les professionnels aménagent l'espace avec des installations au sol pour lui permettre de se déplacer sans aide. En grandissant, les enfants acquièrent la marche et ressentent le besoin d'explorer et de crapahuter. Les professionnels proposent alors des parcours moteurs, des ballons, des tunnels, la piscine à balles et toutes autres propositions aidant les enfants à perfectionner la coordination de leurs gestes et leur équilibre.

### d. Les activités extérieures

Tous les jours, sauf conditions climatiques désastreuses, les enfants profitent du magnifique jardin de la crèche. Aération naturelle de la journée, les jeux extérieurs favorisent la découverte et la connexion avec la nature. Pour les plus grands, c'est l'occasion de courir et de jouer de façon plus « turbulente ». Le jardin est organisé pour offrir différents espaces permettant la course, la grimpe, l'équilibre, la coordination. Les bébés ne se déplaçant pas encore sont eux,



allongés sur des tapis rembourrés. Lorsque les températures sont tempérées, les professionnels n'hésitent pas à sortir des jeux de manipulation ou lectures sous l'ombre du tilleul, sous le regard bienveillant des deux guêpiers d'Europe peints sur le mur. Enfin, tout au long de l'année, les professionnels soignent les bacs potagers et invitent les enfants à mettre les mains dans la terre, à la découverte des insectes et des plantes.

### **e. Le temps de rassemblement**

Le jeune enfant a besoin d'un environnement stable, fiable et prévisible comme base à sa sérénité physique et psychique. Il a besoin de repères sur lesquels s'appuyer pour être sécurisé et grandir harmonieusement. Tout au long de la journée, l'enfant va subir des changements : arrivée et départ des familles, arrivée et départ des professionnels, multiples activités, temps de repas, de sommeil et de soins ...

Pour l'accompagner, les professionnels ont mis en place des rituels, qu'il retrouvera à chaque fois qu'il viendra. Parmi ces rituels, il y a le rangement. Les enfants sont invités à ranger les jeux utilisés afin de faire place nette pour la suite. Le rangement symbolise la fin du jeu. La tisane est vécue également comme un rituel. Une fois que tous les enfants sont arrivés, les professionnels servent une tisane. C'est l'occasion de se rassembler, de se saluer et de nommer chaque personne présente. Les professionnels proposent également des temps de rassemblement avant les repas et avant la sieste en lisant des histoires ou chantant des comptines, sans oublier, le brossage des dents !

## **5. LA PLACE DES PARENTS**

**« Un bébé ne peut pas exister tout seul, il fait essentiellement partie d'une relation » pour Donald W. Winnicott.**

C'est pourquoi, prendre en compte l'entourage de l'enfant est indispensable pour lui offrir un accueil de qualité. En reconnaissant une place aux familles, au sens propre comme au sens figuré, et en développant la coopération éducative, il s'agit de permettre une continuité et une cohérence dans l'éducation et de limiter au maximum la rupture entre vie familiale et vie à la crèche.

### **a. Un accueil pensé et soigné**

Tout comme pour les enfants, l'équipe souhaite permettre aux parents de se sentir bien dès leur arrivée à la crèche. Et cela commence très tôt ! Une journée porte-ouverte est organisée au mois de juin après la commission d'attribution des places en crèche pour les nouvelles familles. Par la suite, lors de l'inscription administrative, la directrice prend le temps avec chaque famille pour visiter le bâtiment et expliquer les pratiques professionnelles. Mais c'est également au quotidien, une attention que les l'équipe porte pour rendre l'accueil chaleureux et convivial.

### **b. Une information qualitative**

Tout au long de la journée, les professionnels notent dans des cahiers nominatifs, les informations importantes relatives à chaque enfant. Anecdotes rigolotes, durée de la sieste, quantité absorbée pendant le repas, ... toutes ces informations seront retransmises lors du retour des parents.

L'équipe de direction communique principalement par mail, pour que les parents puissent prendre connaissance des informations pratiques en temps voulu. Néanmoins, en cas



d'impératif, les professionnels n'hésitent pas à téléphoner. L'équipe utilise également plusieurs supports de communication écrits comme le panneau d'affichage dans le hall d'entrée pour les informations gouvernementales, le tableau blanc pour annoncer un évènement ou présenter les stagiaires, une affichette sur la porte pour informer la survenue au sein de la crèche, d'une maladie potentiellement dangereuse pour les personnes immunodéprimées.

### *c. Des rencontres attendues*

Plusieurs temps de rencontre sont organisés tout au long de l'année : présentation de la contractualisation pour les nouvelles familles, rencontre parents – professionnelles, portes ouvertes, conseils de crèche ... Toutes ces rencontres sont l'occasion de renforcer la coopération éducative. En étant informées sur la vie de la structure, les familles se sentent associées, non pas uniquement au quotidien de leur enfant mais aussi à tout ce qui l'entoure. Ainsi, la famille dans son ensemble prend conscience que la petite crèche est un véritable lieu de vie pour tous, pas un simple mode de garde.

### *d. Une participation toujours la bienvenue*

L'équipe sollicite souvent les parents pour trouver du matériel de recyclage qui puisse servir pour des ateliers artistiques, ou pour compléter l'offre de tisane proposée aux enfants en milieu de matinée. Elle demande également à quelques parents de se joindre à elle pour accompagner les enfants en balade.

Mais chacun apprécie particulièrement la participation des parents dans le cadre d'une petite animation à l'attention des enfants : jouer d'un instrument de musique, faire quelques pas de danse, mettre les mains dans la terre, animer un atelier cuisine... Pas besoin d'être un expert. Toute proposition est la bienvenue. Ainsi, chacun est libre de s'impliquer ou non, à son rythme et s'il en ressent le besoin ou l'envie.

## CONCLUSION

La notion de projet impliquant le mouvement, il est nécessaire de prévoir régulièrement le bilan et l'évaluation de ce projet, ainsi que son adéquation à l'évolution du projet social.

Document élaboré par le service Petite enfance de la Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans.

**Validé au conseil communautaire le 23 juin 2022**

Muriel LORENZETTI  
Vice-Présidente,  
Déléguée à la Petite Enfance,  
Enfance, jeunesse

Denis BENOIT,  
Président

## ANNEXES

### I. EXTRAIT DES FICHES DE POSTE SERVICES PETITE ENFANCE

#### 1. DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

##### a. Missions

Direction, gestion administrative et financière d'une structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 6 ans. Fonctions de régisseur principal ou secondaire.

##### b. Compétences

**Savoir :** instances et processus de décision de la collectivité. Gestion et animation d'équipe, analyse des besoins et des caractéristiques des familles accueillies. Elaboration de projets pédagogiques et connaissances juridiques (réglementation en matière d'accueil jeune enfants). Développement de moyens de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant. Développement de modes de préventions des maladies infantiles, détection de signes de maltraitance et procédure à suivre. Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans.

**Savoir-faire :** qualité de dialogue, de communication, de négociation et médiation. Management d'équipe. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile. Capacités rédactionnelle et comptable. Utilisation de l'outil informatique et du logiciel petite enfance. Maîtrise des règles et des consignes de sécurité et d'hygiène.

#### 2. DIRECTION ADJOINTE EN CRECHE

##### a. Missions

Assurer les missions clefs (sociales, éducatives, préventives etc.) pour l'accueil des enfants, de leurs familles et l'accompagnement pédagogique de l'équipe.

Remplacer le directeur s'il est absent. Encadre l'équipe de professionnels en l'absence du directeur, notamment organisation générale, absence et remplacement des agents, mesures d'urgence. Fonctions de régisseur principal ou secondaire.

##### b. Compétences

**Savoir :** animer un groupe, analyser les besoins et les caractéristiques des familles accueillies. Connaissance du développement de l'enfant. Mettre en œuvre les projets pédagogiques. Favoriser le travail de réflexion de l'équipe. Mettre en place les modes de préventions des maladies infantiles. Détecter les signes de maltraitance et procédures à suivre. Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans.

**Savoir-faire :** Qualité de dialogue, de communication, de négociation et médiation. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile. Transmettre ses idées et pratiques. Sens de l'organisation. Observation et analyse.

## 3. REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF, REFERENT HYGIENE ET SECURITE

### a. Missions :

Apporter son concours aux directrices des crèches pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être, à la santé et au développement de tous les enfants, dans l'exercice de ses compétences.

Référente santé et accueil inclusif, intervient selon l'article R 2324-39 du code de la santé publique

Accueil de l'enfant et de sa famille au sein du Petit Bosquet.

Mise en place des protocoles santé, ménages et sécurité, encadrement des agents de propreté au Petit Bosquet.

### b. Compétences :

**Savoir :** connaissance du développement de l'enfant, des soins, des protocoles de sécurité, d'hygiène et de soin. Connaissance des partenariats santé. Travail en équipe.

**Savoir être :** qualités de dialogue, de communication. Dynamisme, psychologie infantile.

## 4. AUXILIAIRE DE PUERICULTURE AVEC CONTINUE DE DIRECTION

### a. Missions :

Accueil et encadrement des enfants et de leur famille d'une structure d'accueil de jeunes enfants. Assure les missions de responsabilités courantes en l'absence de la directrice ou de son adjointe.

Continuité de direction : missions courantes en cas d'absence de la directrice ET de son adjointe. Gestion éventuelle des urgences sous couvert de la collectivité.

### b. Compétences :

**Savoirs :** connaissance du développement de l'enfant, des soins, animation d'activités, travail en équipe. Assurer sa sécurité, celle des autres agents présents et celle des usagers.

**Savoir-faire :** rendre compte de manière écrite et orale des dysfonctionnements relatifs au bon fonctionnement du service, mettre en pratique les préconisations en matière d'hygiène et de sécurité et les consignes de pratiques des engins et des outils mis à disposition. Utilisation des EPI. Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité.

**Savoir être :** qualités de dialogue, de communication. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile.

## 5. ANIMATRICE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

### a. Missions :

Accueil et encadrement des enfants et de leur famille d'une structure d'accueil de jeunes enfants. Organise et assure l'accueil des enfants et des familles. Met en place des activités qui

contribuent au développement de l'enfant.

## b. Compétences :

**Savoir :** analyse des besoins et des caractéristiques des familles accueillies, techniques d'écoute active, de communication et d'observation. Développement de Modes de prévention des maladies infantiles, détection de signes de maltraitance et procédure à suivre. Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans. Notions sur les techniques d'animation, la mise en place d'ateliers ludiques, d'éveil et d'expressions. Bienveillance et pédagogie positive.

**Savoir-faire :** qualités de dialogue, de communication, de négociation et médiation. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile. Adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la structure. Maîtrise des règles et consignes de sécurité et d'hygiène. Proposer à l'enfant un système de relations assurant sa sécurité affective et physique. Aider l'enfant à acquérir progressivement des gestes et comportements autonomes. Elaborer des projets d'activité en lien avec les projets pédagogique.

## 6. AGENT DE PROPETE ET DE SERVICE

### a. Missions :

Nettoyage des bâtiments de la CCCPS, veille à l'état de propreté des bâtiments, leur accessibilité, signale les actes de vandalisme et les dégradations.

### b. Compétences générales :

**Savoir :** connaissance des produits et des machines de nettoyage. Assurer sa sécurité, connaître les conditions d'utilisation et de stockage des produits, connaître et appliquer les règles de base du tri sélectif. Connaissance des techniques de nettoyage en structure enfance et petite enfance.

**Savoir-faire :** rendre compte de manière écrite et/ou orale, connaissance des circuits internes et externes de l'information, travail en équipe. Appliquer les instructions relatives à l'hygiène et la sécurité au travail utiliser les techniques et produits indiqués par le chef d'équipe.

## II. EXTRAITS DE LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (Document de 17 pages disponible entièrement au sein de la crèche)

Ministère des Familles, de  
l'Enfance et des Droits des  
femmes

### 1. DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

## 2. ACCUEILLIR LES FILLES, LES GARÇONS ET LEURS FAMILLES DE LA NAISSANCE A TROIS ANS

L'enfant est le cœur de métier des professionnel.le.s auquel.le.s il est confié par ses parents. Il doit être au cœur des orientations politiques qui organisent son accueil.

Ce texte définit le cadre commun, les principes et les valeurs essentielles que partagent les professionnel.le.s de l'accueil du jeune enfant. Il concerne l'ensemble des modes d'accueil, individuels et collectifs, et s'adresse à toutes celles et ceux qui les conçoivent, les mettent en œuvre et les font progresser : élu.e.s, gestionnaires, spécialistes, institutions et services, professionnel.le.s et parents. Ce cadre d'orientation est issu des recommandations d'un travail approfondi de concertation scientifique et publique, auquel l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant ont été associés pendant près d'une année.

Dans un mode d'accueil bienveillant et instruit de ses besoins spécifiques, le jeune enfant débute sa recherche pour connaître et comprendre le monde. En compagnie des autres, il apprend à y trouver sa place, son expression propre et sa liberté. En lien avec les familles, les modes d'accueil posent ainsi les bases d'une citoyenneté épanouie et responsable.

Les petites filles et les petits garçons vivent, de leur naissance à leur troisième année, une période cruciale et spécifique de leur développement, qui pose les bases de la construction de

leur personnalité, de leur rapport aux autres et au monde. La prime enfance est fondatrice de la personne, sans être prédictive de son avenir. À cet âge, et pour qu'un petit humain se reconnaisse lui-même comme tel, il faut que d'autres humains prennent soin de lui avec affection et avec la considération que mérite sa personne et la promesse d'avenir qu'il représente, pour lui, et pour la société. Le petit enfant naît en attente de leurs regards, de leurs gestes et paroles, qui donneront sens à ses perceptions, ses sensations, ses expressions, et ses expériences.

L'ensemble des professionnel.le.s qui accueillent les tout-petits, et prennent le relais des familles qui les leur confient, jouent donc un rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement physique, affectif, cognitif et social des enfants.

Chaque enfant, chaque famille, est unique. Ils s'inscrivent en même temps dans une société en évolution. Les petites filles et petits garçons accueilli.e.s portent leur histoire et leur singularité. Quel que soit le mode de vie de leur famille, quelles que soient leurs situations particulières, sociales, de santé ou de handicap, toutes et tous doivent pouvoir être accueilli.e.s ensemble. Le développement des modes d'accueil est, par ailleurs, un objectif à poursuivre afin d'accueillir les enfants qui en sont encore éloignés, dans une perspective de mixité sociale et d'inclusion, conditions d'une citoyenneté partagée.

Le secteur de la petite enfance s'adapte aux transformations sociales, familiales, culturelles et à l'évolution des savoirs. Les modes d'accueil de la petite enfance, qu'ils soient individuels ou collectifs, doivent répondre aux attentes spécifiques de chaque enfant, en lien avec sa famille, en favorisant le vivre ensemble et l'égalité entre tous les enfants. Ils doivent offrir aux enfants les conditions d'un accueil sécurisant, personnalisé, ludique, encourageant sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre, de s'exprimer et de se socialiser. Accueillir le jeune enfant, c'est prendre soin de sa vulnérabilité et de ses potentialités. L'accueil de la petite enfance est ouvert sur le monde environnant, la nature, la culture, les sciences. Les professionnel.le.s accueillent les enfants avec compétence, sensibilité, affection, et respect.

Pour remplir cette mission, les professionnel.le.s bénéficient de formations, initiales et continues, qui prennent en compte le dernier état des connaissances en matière de développement de l'enfant, en s'inspirant des avancées de la recherche, de l'expérience des métiers, et en intégrant les exigences liées à la reconnaissance de l'enfant et de ses droits fondamentaux. Ces formations permettent d'établir des passerelles entre les diplômés, de garantir les progressions de carrière et de développer une culture commune à toutes les personnes intervenant auprès des enfants, ou œuvrant pour l'organisation de leur mode d'accueil.

La France est un pays pionnier de l'accueil des jeunes enfants. Si le système qu'elle a mis en place constitue une référence internationale, il est marqué, du fait de sa longue histoire, par une grande diversité des modes d'accueil, des profils de professionnel.le.s spécialisé.e.s, et des références scientifiques d'appui.

Le gouvernement a l'ambition de poursuivre la structuration du secteur de la petite enfance, de contribuer à la formation d'une identité commune à l'ensemble des professionnel.le.s qui s'y impliquent et de définir des objectifs et principes communs à l'ensemble des acteurs du

domaine.

Le texte-cadre national pour l'accueil des jeunes enfants constitue une référence pour les professionnels de l'accueil individuel et collectif, les gestionnaires de structures, les formateurs, les services chargés de l'agrément et du contrôle des différents modes d'accueil, qui ont pour priorité le développement, l'épanouissement et le respect des droits des enfants, en relation avec leurs familles.

Ce texte-cadre expose les principes que la France adopte, en vue de garantir les meilleures conditions d'accueil à ses très jeunes citoyens. En prenant en compte les besoins fondamentaux des tout-petits, il reformule les pratiques professionnelles à partir du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, et explicite la manière dont le monde de la petite enfance peut poser les bases nécessaires à un développement complet et harmonieux, respectueux des droits, des besoins et de la singularité de chaque petite fille et de chaque petit garçon.



**FIN**